

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1245

29 juin 2009

SOMMAIRE

AGF PEH Soparfi S.à r.l.	59715	Fondations Capital S.A.	59747
AIPP Pooling I S.A.	59732	Free	59747
AIPP Pooling I S.A.	59760	Grifinvest S.A.	59718
Altadis Luxembourg S.A.	59760	Hansacorp S.A.	59714
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ...	59745	Immo Capellen S.A.	59729
ATML Finauxa S.A.	59719	Instal-Fit S.à r.l.	59719
Automat' Services	59730	Katcon Global S.A.	59714
Autonomy Luxembourg One	59744	King Charles A.G.	59714
Balliste Management S.A.	59714	Lacon S.A.H.	59727
Bateman Luxembourg S.A.	59744	Linksfield Financial S.à r.l.	59716
Belval Plaza Holding S.A.	59714	Loeffler S.à r.l.	59756
Buttik Cado s. à r.l.	59729	Lore Finance S.A.	59736
Campus Contern S.à r.l.	59726	Neptune International Investment Funds	
Carmatel Holding S.A.	59757	(SICAV)	59746
CCP II Soest S.à r.l.	59729	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.	59757
Centex Immo S.A.	59745	Novelia Senior Services S.A.	59730
Chuck Finance S.à r.l.	59716	NPN II Med S.à r.l.	59720
Climate Change Capital Carbon Fund S.à		Palidoro S.A.	59731
r.l.	59716	Po Invest 2 S.A.	59730
Compagnie Européenne de Téléphonie		Racine Investissement S.A.	59729
S.A.	59715	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	59717
CTM-Holding	59756	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili-	
Custom S.A.	59715	gungsgesellschaft S.A.	59746
Desire S.A.	59719	RM Properties 2 S.C.A.	59719
Dominion Corporate Services S.à r.l.	59737	Schloosmetzlerlei s.à r.l.	59737
Echolux Immobilière S.à r.l.	59718	Socalux S.A.	59718
Echusson Invest S.à r.l.	59718	Sogim S.A.	59727
EGI Luxembourg S.à r.l.	59744	Treulux II Deutsch-Luxemburgische Revi-	
Etablissement Trican S.A.	59715	sion und Treuhand S.A.	59739
Eurotaxi Lux Sàrl	59726	Valleroy S.A.	59717
Everest Investholding S.à r.l.	59744	Vandemoortele Participations	59719
Excalibur S.A.	59718	Winchester Square Holdings S.à.r.l.	59717
Focalize S.à r.l.	59734		

King Charles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.575.

Les statuts coordonnés suivant acte n° 55447 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009073213/211/12.

(090086067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Hansacorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009073214/231/14.

(090086086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Katcon Global S.A., Société Anonyme,
(anc. Balliste Management S.A.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.038.

Les statuts coordonnés suivant acte n° 55406 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009073212/211/13.

(090086027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.602.

EXTRAIT

En date du 26 janvier 2009, les sociétés SNSPF Management B.V. et SNSPF Management II B.V., administrateurs de Belval Plaza Holding S.A., ont nommé

- Monsieur Johannes Maria Jacobus van Haarlem avec adresse à 38, Overhorsterweg, 3781 ND Voorthuizen, Pays-Bas comme représentant permanent à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza Holding S.A.
Signature

Référence de publication: 2009073223/15.

(090086394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009073211/5770/12.

(090085993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Juni 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009073215/231/14.

(090086102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

AGF PEH Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.407.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009073209/242/13.

(090085978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.616.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise en date du 29 mai 2009:

- que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009073123/15.

(090086030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.587.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 3 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 3 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009073122/19.

(090086028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Chuck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.131.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2009 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée.
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009073126/18.

(090086069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Linksfeld Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 106.638.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009073127/16.

(090086015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 71.609.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 19 novembre 2008 que la société RECKITT BENCKISER Luxembourg (N° 4) Limited a cédé:

- 106.575 parts sociales privilégiées cumulatives de la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II à la société RECKITT BENCKISER Luxembourg (N° 1) Limited, établie et ayant son siège social au Royaume Uni, 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073142/18.

(090086475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.513.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 28 octobre 2008 que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l a cédé:

- 477.500 parts sociales privilégiées cumulatives de la société WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, à la société RECKITT BENCKISER Luxembourg (N° 2) Limited, établie et ayant son siège social en Grande-Bretagne/ Pays de Galles, 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073143/18.

(090086469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2009

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Serge Tabery en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
 - * Madame Véronique Wauthier, Madame Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2009073128/18.

(090086215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Echolux Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 102.485.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073110/10.

(090085969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Echusson Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 102.432.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073111/10.

(090085966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Excalibur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 64.956.

Le Bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073112/10.

(090085964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 81.798.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073113/10.

(090085961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 2009

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Caroline Jeandel-Catoire de son mandat d'administrateur.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Alain JACOB / Mathieu BERTHOUD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073121/14.

(090086025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Desire S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.049.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 24 mai 2006, entre la Société Anonyme DESIRE S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 18 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009073124/13.

(090086296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

ATML Finauxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.970.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073108/10.

(090085972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Instal-Fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.432.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073107/10.

(090085979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

RM Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073105/10.

(090085891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Vandemoortele Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073104/10.

(090085894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

NPN II Med S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.454.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

"Nova Polonia Natexis II LP", a Limited partnership, having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1BJ, registered with the Central Register of all companies and limited partnerships in England and Wales under number LP011514,

here represented by Mr Vincent DEFAYS, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company ("société à responsabilité limitée") (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "NPN II Med S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

The Company will indemnify the Company's managers and shareholders, the Advisor (if any) and their respective affiliates (including their managers, officers, employees and agents) (an "Indemnified Person") against liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by them or threatened against them by reason of their activities on behalf of the Company to the extent such liabilities, costs and expenses do not arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default. Each Indemnified Person will not be liable to the Company for any liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by reason of their activities on behalf of the Company except where such liabilities, costs and expenses arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or wilful default.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by "Nova Polonia Natexis II LP", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009.

59723

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Vincent GOY, with professional address at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Mr Denzil BOSCHAT, with professional address in La Motte Chambers, St Helier, Jersey, JE1 1BJ.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Nova Polonia Natexis II LP", un "Limited partnership", ayant son siège social La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1BJ, enregistrée auprès du Registre Central de toutes les compagnies et "Limited Partnership in England and Wales" sous le numéro LP011514,

ici représentée par Monsieur Vincent DEFAYS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "NPN II Med S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera effectué ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

La société indemniserà les associés et les gérants de la Société, le Conseiller (s'il y en a un) et leur affiliés respectifs (y compris leurs gérants, fondés de pouvoirs, employés ou agents) (une "Personne Indemnisée") contre les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés par ces derniers ou menacés à leur encontre en raison de leurs activités pour le compte de la Société dans la mesure où ces responsabilités, coûts et dépenses ne sont pas le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée. Aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable à l'encontre de la Société pour toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf si lesdites responsabilités, coûts et dépenses sont le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

"Nova Polonia Natexis II LP", prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent GOY, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Denzil BOSCHAT, avec adresse professionnelle La Motte Chambers, St Helier, Jersey, JE1 1BJ.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. DEFAYS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6331. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072077/239/349.

(090085148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009072296/239/12.

(090085157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Eurotaxi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.919.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 11 juin 2009.
Coficom sàrl
Business center BP 126 L-9202 Dierkirch
50-52 Esplanade (L-9227 Dierkirch)
Signature

Référence de publication: 2009072322/13.

(090085084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Sogim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 23.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072204/14.

(090085654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Lacon S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Clausenerberg.
R.C.S. Luxembourg B 34.178.

Im Jahre zweitausendundneun, den achtundzwanzigsten April.

Vor uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der LACON S.A.H., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft ("société anonyme"), mit Gesellschaftssitz in 10, Place de la Paix L-4275 Esch-sur-Alzette, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Paul DECKER, Notar mit damaligen Amtssitz in Echternach am 11. Juni 1990, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 471 vom 18. Dezember 1990, Seite 22.599 (die Gesellschaft), abgehalten.

Die Versammlung wird, unter dem Vorsitz von Frau Cristina VIDAL, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (die Vorsitzende), eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Cristiana VALENT, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Schriftführer).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Patrick BIRDEN, Jurist, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Stimmenzähler).

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden nachfolgend zusammen als Versammlungsvorstand bezeichnet.

Die Aktionäre der Gesellschaft sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die Aktionäre und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Versammlungsvorstand ist somit regulär zusammengestellt und der Vorsitzende hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

I. Dass eintausend zweihundert fünfzig (1250) Aktien mit einem Nennwert je Aktie von vierundzwanzig komma sieben acht neun drei fünf zwei Euro (24,789352 EUR), welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bei der Versammlung rechtsgültig vertreten sind, und die Versammlung folglich rechtsgültig über die in der folgenden Tagesordnung enthaltenen Punkte entscheiden kann.

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht der Aktionäre auf ein Einberufungsschreiben zur Versammlung.
2. Abänderung von Absatz 2 des Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft, betreffend den Sitz der Gesellschaft welcher zukünftig wie folgt lauten soll: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."
3. Entlassung und Entlastung von Herrn Jürgen ALTVATER, mit Berufsadresse in L-4275 Esch-sur-Alzette, 10, Place de la Paix, von Herrn Jean-Lou DELORME, mit Adresse in F- Longlaville, und von Herrn Wolfgang GERK, wohnhaft in D-6000

Frankfurt-am-Main, Tucholskystrasse, 57, in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung ihrer Stellvertreter.

5. Entlassung und Entlastung von Herrn Nicolai JORDANOV, wohnhaft in D-6000 Frankfurt-am-Main, 101, Heinerweg, in seiner Eigenschaft als Kommissar und Ernennung seines Stellvertreters.

6. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 10, Place de la Paix, L-4275 Esch-sur-Alzette nach 3, Clausenerberg, L-1343 Luxemburg.

7. Verschiedenes

III. Dass die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Da das gesamte Kapital der Gesellschaft bei gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf Einberufungsschreiben, und alle vertretenen Aktionäre sehen sich als ordnungsgemäß einberufen an und erklären, vollständig über die Tagesordnung informiert zu sein.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Absatz 2 des Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft, betreffend den Sitz der Gesellschaft abzuändern und ihm zukünftig folgenden Vorlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

Dritter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen die Herren Jürgen ALTVATER, mit Berufsadresse in L-4275 Esch-sur-Alzette, 10, Place de la Paix, Jean-Lou DELORME, mit Adresse in F- Longlaville, und Wolfgang GERK, wohnhaft in D-6000 Frankfurt-am-Main, Tucholskystrasse, 57, von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu entlassen. Ihnen wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zu heutigem Tage erteilt.

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitglieder Herrn Patrick BIRDEN, Jurist, geboren in Luxembourg am 25. September 1959, beruflich wohnhaft in L-1343 Luxembourg, 3, Clausenerberg, Frau Natalie GILSON, Juristin, geboren in Wiltz am 16. April 1968, beruflich wohnhaft in L-1343 Luxembourg, 3, Clausenerberg, und Frau Anne KAYL, Geschäftsfrau, geboren in Luxembourg am 3. Mai 1967, wohnhaft in L-2410 Luxembourg, 12, Reckenthal. Ihre Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2015 stattfindet.

Vierter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen Herrn Nicolai JORDANOV, wohnhaft in D-6000 Frankfurt-am-Main, 101, Heinerweg, von seinem Mandat als Kommissar der Gesellschaft zu entlassen. Ihm wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zu heutigem Tage erteilt.

Die Versammlung ernennt zum neuen Kommissar die Gesellschaft Richmond Services S.A., mit Sitz in L-8077 Bartringen, 36, Luxemburgerstrasse, eingeschrieben im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 80.758. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2015 stattfindet.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 10, Place de la Paix, L-4275 Esch-sur-Alzette nach 3, Clausenerberg, L-1343 Luxembourg zu verlegen.

Schätzung der Kosten und Erklärung

Die Auslagen, Ausgaben, Kosten und Vergütungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde getragen werden müssen, können auf etwa eintausendeinhundert Euro (1.100,- EUR) geschätzt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen haben diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Cristina Vidal, Cristiana Valent, Patrick Birden, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2009. LAC/2009/16706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Juni 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009072188/9127/83.

(090085663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RACINE INVESTISSEMENT S.A.
P. STANKO / N. THIRION
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072167/12.

(090084951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Buttik Cado s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 34.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009072205/14.

(090085656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.783.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55398 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009072288/211/12.

(090085039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelage, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R.C.S. Luxembourg B 106.434.

Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 juin 2009 que les actionnaires ont décidé d'accepter la démission de M. André Richardy de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour Immo Capellen S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072496/15.

(090085775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 25.598.

Extrait de résolutions circulaires des associés de la Société

Il résulte de résolutions circulaires des associés de la Société en date du 4 juin 2009 que les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Gabriel Nivoix de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Jean-Michel Bianchi, né le 2 août 1956 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant au 1c, rue Saint Antoine, L-4015 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, gérant de la Société, avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour Automat' Services

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072493/18.

(090085779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 juin 2009 que les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Mme Agnès Coudurier de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Jean-Michel Bianchi, né le 2 août 1956 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant au 1c, rue Saint Antoine, L-4015 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour Novelia Senior Services S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072494/19.

(090085778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 124.799.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 5 juin 2009**Première résolution*

Les Actionnaires acceptent la démission de Madame Sonia PELISSON de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 5 juin 2009

Deuxième résolution

Les Actionnaires acceptent la démission de Monsieur Alain LANGUILLAT de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 5 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009072488/17.

(090085003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Palidoro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.638.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PALIDORO S.A.", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39.638, constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 6 août 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 20 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

- "RSM Henri Grisius & Associés", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6305. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072139/239/72.

(090085249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

In the year two thousand nine, on second day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB", a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Sveavägen 20, 103 67 Stockholm, Sweden, and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 1st June 2009 in Stockholm (Sweden), which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "AIPP Pooling I S.A.", a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 132.135 and incorporated pursuant to a deed dated 24 September 2007 drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 31 October 2007 under number 2466, amended on 31 October 2007 by notarial deed, drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 January 2008 under number 94 (the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 paragraph 4 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") to read as follows:

"The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 10 paragraphs 1 and 2 of the Articles to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of at least four members, who need not to be shareholders of the Company."

"The board of directors shall be composed of two classes of directors: the "Class A directors" who shall be chosen on a list provided by the sole shareholder, namely Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB and

the "Class B directors" who shall be chosen on a list provided by Folksam Ömsesidig Livförsäkring, Folksam Ömsesidig Sakförsäkring, KPA Pensionsförsäkring AB (publ), Folksam Holding B.V. or any affiliates of these entities (the "Folksam Group"). The board of directors shall be composed of at least three Class A directors."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 11 paragraph 1 of the Articles to read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who needs not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 22 of the Articles to read as follows:

"In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB", une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Sveavägen 20, 103 67 Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809 (l'"Actionnaire Unique"),

valablement représentée par Maître Christian Lennig, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2009 à Stockholm (Suède), cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de "AIPP Pooling I S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.135 et constituée selon un acte notarié, en date du 24 septembre 2007, par-devant le notaire soussigné, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 octobre 2007 sous le numéro 2466, modifiés le 31 octobre 2007 selon un acte notarié, par-devant le même notaire Jean-Joseph Wagner, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 janvier 2008 sous le numéro 94 (ci-après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") qui se lira dorénavant comme suit:

"La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'Article 10 des Statuts qui se liront comme suit:

"La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société."

"Le conseil d'administration est composé de deux classes d'administrateurs: les "administrateurs de Catégorie A" qui sont choisis sur une liste fournie par l'actionnaire unique, c'est-à-dire Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, et les "administrateurs de Catégorie B" qui sont choisis sur une liste fournie par Folksam Ömsesidig Livförsäkring, Folksam Ömsesidig Sakförsäkring, KPA Pensionsförsäkring AB (publ), Folksam Holding B.V. ou toute autre

affiliée de ces entités (le "Groupe Folksam"). Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs de Catégorie A au moins."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 11 des Statuts qui se lira comme suit:

"Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 22 des Statuts qui se lira comme suit:

"En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération."

Dont acte, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6449. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071993/239/116.

(090085065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Focalize S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.181.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le six avril.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel CLAUDE, photographe, demeurant à F-57300 Hagondange, 20^e rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- Initiation, conception, réalisation, retouche, exploitation, vente de tous types de prise de vues photographiques ou de concepts photographiques et diffusion sur tous types de support et/ou de média connus ou inconnus jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application à destination des professionnels et des particuliers.

- Initiation, scénarisation, conception, réalisation, montage, création d'effets spéciaux, traitement post production, production, exploitation, vente et diffusion sur tous types de média sur tous types de support et/ou de média audiovisuels connus ou inconnus jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application à destination des professionnels et des particuliers.

- Conception, réalisation, création et diffusion sur tous types de support et/ou de média connus ou inconnus jusqu'à ce jour sans restriction de champ d'application de tous types de travaux infographiques à destination des professionnels et des particuliers.

- Création, installation, édition, gestion de sites internet ainsi que leur exploitation commerciale sur toutes sortes de sujet et de domaines.

- Vente et gestion de publicité et d'espaces publicitaires sur tous supports et sur internet en particulier (bannières fixes ou animées, liens textes, articles publicitaires...).

- Commerce électronique/vente en ligne de tous types d'objets, de biens ou de services.

- Affiliation à tous types de régies publicitaires sur internet.

- Vente de tous types de contenus de type texte, image ou vidéo pour des sites internet à destination des professionnels et des particuliers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "FOCALIZE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

59736

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel CLAUDE, prèdit.

2 - La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3 - Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 34a bvd de la Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Claude; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/ 4169. Reçu: soixante-quinze euros, 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009063434/203/100.

(090074182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Lore Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.597.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

A Madame le Président et Messieurs les Juges composant le Tribunal de Commerce de et à Luxembourg

A l'honneur de vous exposer très respectueusement par l'organe de son mandataire soussigné Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, agissant en sa qualité de liquidateur de la société:

- La société anonyme LORE FINANCE SA, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse,

prononcée par un jugement de votre tribunal en date du 9 octobre 2008,

que l'actif réalisé pour ladite société est inexistant et par là insuffisant pour couvrir les frais d'administration de la liquidation,

qu'il y a donc lieu de clôturer pour absence d'actif les opérations de ladite liquidation,

que conformément à l'article 536 du Code de Commerce, le tribunal de commerce peut prononcer la clôture des opérations de la liquidation pour insuffisance d'actif,

A ces causes

l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise, Madame le Président et Messieurs les Juges,

déclarer closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société LORE FINANCE SA.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Lionel GUETH-WOLF.

Référence de publication: 2009071286/23.

(090083866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Dominion Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—
EXTRAIT

En date du 25 mai 2009, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Madame Anna D'ALIMONTE, née le 27 août 1960 à Roccamorice, Italie et demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de la Société.

A compter du 25 mai 2009, le conseil de gérance est composé de:

- Jean LAMBERT
- Ivo KUSTURA
- Patrice YANDE
- Catherine PEUTEMAN
- Anna D'ALIMONTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009071287/23.

(090084102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Schloosmetzerei s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.452.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz in Clerf,

ist erschienen:

Herr Stefan FENGER, Metzgermeister, geboren am 17. November 1966 zu Prüm (D), wohnhaft zu L-9769 Roder, Hausnummer 26.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "SCHLOOSSMETZLEREI s.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Vianden.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Betreiben einer Metzgerei sowie den Verkauf von Metzgereiartikeln aller Art und anderen Lebensmitteln.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- €) und ist aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNF UND ZWANZIG EURO (125,-€)

Die Geschäftsanteile werden integral gezeichnet und eingezahlt durch Herrn Stefan FENGER, der Komparent, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 9. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Geschäftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden von dem alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welcher ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV. - Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn - und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit der alleinigen Gesellschafterin oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am

Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V. - Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten

Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Titel VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 und das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendweicher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT EURO (1.200,- €)

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm davon Kenntnis gegeben hat dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Außerordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Stefan FENGER, der Komparent, ernannt.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 9410 Vianden 39, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Fenger, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 03 juin 2009. Relation: CLE/2009/528. Reçu soixante-quinze euros = 75,-€.

Le Receveur (gezeichnet): Rodenbour.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clerf, den 04. Juni 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009072021/238/116.

(090085077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Treulux II Deutsch-Luxemburgische Revision und Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.459.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Welter, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 54459, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 3. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 320 vom 1. Juli 1996,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Edmond SCHROEDER am 15. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 441 vom 20. März 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dieser Urkunde beigegeben, um mit demselben ein registriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1) Feststellung, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktieninhaber hat.
- 2) Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die aktuelle luxemburgische Gesetzgebung anzupassen.
- 3) Statutarische Ernennungen.
- 4) Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wird festgestellt:

- dass die Gesellschaft zum heutigen Zeitpunkt nur noch einen einzigen Aktieninhaber hat; und
- dass die Gesellschaft somit als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 gilt.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt folgende Neufassung der Satzungen, um diese an die aktuelle luxemburgische Gesetzgebung anzupassen, ohne jedoch die wesentlichen Merkmale der Gesellschaft abzuändern.

Der GESELLSCHAFTSVERTRAG erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Name - Dauer - Zweck - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten").

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind auf dem Gebiet der Beratung und Vertretung von Unternehmen und anderen Personen alle Tätigkeiten, die gesetzlich und berufsrechtlich geregelt und zugelassen sind nach den hierzu vom "Institut des Réviseurs d'Entreprises" erlassenen Bestimmungen unter Berücksichtigung der Vorschriften der deutschen Wirtschaftsprüferordnung, insbesondere:

- a) die Beratung von Unternehmen in betrieblichen Angelegenheiten,
- b) die Vornahme von betriebswirtschaftlichen Prüfungen, insbesondere von Jahresabschlüssen,
- c) die Erstattung von betriebswirtschaftlichen Gutachten,
- d) die Beratung und Vertretung in steuerlichen Angelegenheiten und die Erstattung von steuerlichen Gutachten,
- e) die Treuhandtätigkeit für fremde Rechnung.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin die für deutsche Steuerberatungsgesellschaften gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten.

Handels- und Bankgeschäfte sind ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, sich an anderen Gesellschaften ähnlicher Art zu beteiligen oder gleichartige Unternehmen zu erwerben. Sie darf Zweigniederlassungen errichten, soweit die berufsrechtlichen Voraussetzungen dafür erfüllt sind.

Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) vollständig eingezahlte Aktien zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Statutenabänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Generalversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des einzigen Aktionärs

Art. 7. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann ebenfalls einberufen werden auf Wunsch von Aktionären welche mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 1. Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Das gesetzlich vorgesehene Quorum und die Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Statuten.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetzes wegen oder aufgrund dieser Statuten werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anleger gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen von den Aktionären zu erfüllenden Bedingungen festlegen um an den Versammlungen teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten welches von den Mitgliedern des Büros und den Aktionären, welche dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Versammlungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel erfolgen welche ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt welche ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt bis zur Wahl ihrer Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder anderswie unbesetzt ist, kann dieser freie Sitz, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, provisorisch bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und welcher mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird, durch schriftlichen Bescheid mindestens vierundzwanzig Stunden im Voraus einberufen, außer im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem gleichwertigen Kommunikationsmittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen welche an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit, entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, wobei die Zustimmung mittels eines oder mehrerer Schriftstücke, Brief, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel erfolgt, wobei das Ganze zusammen das Protokoll darstellt, welches als Beweis des gefassten Beschlusses dient.

Art. 11. Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Fall seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo dienen sollen werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird dieses unterzeichnen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, so übt dieses die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung und Vertretung, gemäß Artikel 60 des Gesetzes, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Bevollmächtigten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrats geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht erstattet über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten oder des Vorsitzenden des Verwaltungsrates rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Aufsicht

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Kommissare, welche nicht Aktionär sein müssen. Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimmt außerdem ihre Zahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, so wie in Artikel 5 der Statuten vorgesehen, oder so wie es laut Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt, auf Vorschlag des Verwaltungsrats, auf welche Weise über den Saldo des jährlichen Reingewinns verfügt wird.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Auflösung - Liquidation

Art. 17. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, durchgeführt.

Statutenabänderung

Art. 18. Die gegenwärtigen Statuten können durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes abstimmt, abgeändert werden.

Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den gesamten Verwaltungsrat abzurufen und den Mitgliedern des Verwaltungsrates, durch Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter ernennt Herrn Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1949, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange, zum Alleinverwalter, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Beschränkung durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten; sein Mandat endet sofort nach der ordentlichen Generalversammlung von 2014.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES - KAPPES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009. Relation GRE/2009/1983. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071418/231/227.

(090084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009072302/239/12.

(090085241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

EGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.827.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52811 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009072303/211/12.

(090085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Everest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55342 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009072304/211/12.

(090085393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.189.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 mai 2009**Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme SD COMPTA S.à r.l. ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera immédiatement et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009072487/17.

(090085032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale (ordinaire) des actionnaires de la société tenue le 29 mai 2009 que sont confirmées dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Madame Catherine GUFFANTI, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

La société EDIFAC S.A, société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.257.

Suite à leurs nominations provisoires précédemment décidées par le conseil d'administration sur base de l'article 51 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

CENTEX IMMO SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009072522/28.

(090085318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 13 mai 2009

L'Assemblée générale prend acte de la démission des Messieurs Jean-Michel DENGLER, Jacques NILLES et Gérard STOLL.

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gerhard RENZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Monsieur Jefferson De PAULA, 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud JOURON, 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Messieurs RENZ, DE PAULA et JOURON sont nommés pour une période de 5 ans.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Gerhard RENZ

Emile REUTER

Jefferson DE PAULA

Arnaud JOURON

Le 14 mai 2009.

Pour extrait conforme

Arnaud Jouron / Emile Reuter

Référence de publication: 2009072513/25.

(090085493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.051.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale (ordinaire) des actionnaires de la société tenue le 29 mai 2009 que sont confirmées dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Madame Catherine GUFFANTI, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

La société EDIFAC S.A, société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.257

Suite à leurs nominations provisoires précédemment décidées par le conseil d'administration sur base de l'article 51 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009072523/28.

(090085309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.929.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009

Composition du Conseil d'administration:

- Il a été décidé de réélire Monsieur Charles Andrew McKinna, Monsieur Roger Charles Barker, Monsieur Richard Howard Green ainsi que Monsieur Iain Macleod en date du 29 avril 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2009.

Au 29 avril 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Charles Andrew McKinna
- M. Roger Charles Barker
- M. Richard Howard Green
- M. Iain Macleod

- Il a été décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour Neptune International Investment Funds (SICAV)

Martina Graessler

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009072530/25.

(090085233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Free, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue de Lultzhausen.
R.C.S. Luxembourg B 109.243.

—
Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 08/05/09

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social dans la même commune, au 12, rue de Lultzhausen à L-9650 Esch-sur-Sûre.

La séance est levée et tous signent le procès-verbal.

Crommar M. / Duvivier C.

Référence de publication: 2009072319/12.

(090085163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.175.

—
In the year two thousand and nine, on the fifteenth of the month of May.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Fondations Capital S.A., a joint-stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 14, 2007, published in the Mémorial C n°1932 of September 10, 2007, and whose bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 20, 2007, published in the Mémorial C, n°2516 of November 6, 2007.

The meeting is chaired by Mr. Xavier Marin, residing at 102, rue de Grenelle, 75007 Paris, France.

The chairman appointed as secretary Mr. Philippe Renauld, residing at 42, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

The meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Ferres, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are present and the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered seat of the Company from its current location to 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven.

2. Increase of the share capital of the Company to the extent of fifty thousand and fifty-two Euro (EUR 50,052.-) to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to eighty-two thousand and fifty-two Euro (EUR 82,052.-) by creation and issue of fifty thousand and fifty-two (50,052) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Restatement of the Company's bylaws.

4. Miscellaneous.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to transfer the registered seat of the Company from its current location to 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipality of Niederanven.

Second resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company to the extent of fifty thousand and fifty-two Euro (EUR 50,052.-) to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to eighty-two thousand and fifty-two Euro (EUR 82,052.-) by creation and issue of fifty thousand and fifty-two (50,052) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment
Contribution in kind*

- Mr. Xavier Marin, residing at 102, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, declared to subscribe twenty-one thousand three hundred thirty-three (21,333) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate value of twenty-one thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 21,333.-) and fully paid them up by contribution in kind in the same amount consisting of twenty-one thousand three hundred thirty-three (21,333) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing together sixty-six point sixty-six percent (66.66%) of the share capital of Fondations Capital Management S.A., a joint-stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.318.

- Mr. Philippe Renauld, residing at 42, rue Cardinet, 75017 Paris, France, declared to subscribe ten thousand six hundred sixty-seven (10,667) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate value of ten thousand six hundred sixty-seven Euro (EUR 10,667.-) and fully paid them up by contribution in kind in the same amount consisting of ten thousand six hundred sixty-seven (10,667) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing together thirty-three point thirty-four percent (33.34%) of the share capital of Fondations Capital Management S.A., prenamed.

The value of their respective contribution in kind is declared by Mr. Xavier Marin, prenamed, to be of twenty-one thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 21,333.-), and by Mr. Philippe Renauld, prenamed, to be of ten thousand six hundred sixty-seven Euro (EUR 10,667.-), which valuations are accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, established in accordance with article 32-1(5) of the law on commercial companies by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above mentioned auditor's report;
- a contribution declaration of Mr. Xavier Marin, prenamed, attesting that he is the unrestricted owner of the contributed shares;
- a contribution declaration of Mr. Philippe Renauld, prenamed, attesting that he is the unrestricted owner of the contributed shares;
- a declaration from the board of directors of the Company.

Effective implementation of the contribution

Mr. Xavier Marin, prenamed, declares that:

- he is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in Luxembourg, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr. Philippe Renauld, prenamed, declares that:

- he is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in Luxembourg, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Director's intervention

Thereupon intervened the directors of the Company, duly represented by Mr Xavier MARIN, prenamed, who require the notary to act as follows:

To acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as directors of the Company by reason of the contributions in kind described above expressly agree with the descriptions of these contributions, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Contribution in cash

- Mr. Ivan Massonnat, residing at 77 avenue de Clichy, 75017 Paris, France, declared to subscribe eight thousand two hundred and five (8,205) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate value of eight thousand two hundred and five Euro (EUR 8,205.-) and fully paid them up by payment in cash.

- Mr. Jean-Marc Prunet, residing at 193 rue de l'Université, 75007 Paris, France, declared to subscribe five thousand seven hundred forty-four (5,744) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate value of five thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 5,744.-) and fully paid them up by payment in cash.

- Mr. Erwan Le Tanneur, residing at 3, rue de Turbigo, 75001 Paris, France, declared to subscribe four thousand one hundred and three (4,103) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate value of four thousand one hundred and three Euro (EUR 4,103.-) and fully paid them up by payment in cash.

The total amount of eighteen thousand and fifty-two Euro (EUR 18,052.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting further resolved to entirely restate the Company's articles of association as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a joint stock company under the name of "Fondations Capital S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address within the municipality of Niederanven by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may provide advices in investment matters, to Fondations Capital I S.C.A, SICAR a partnership limited by shares qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, in particular in matters of acquisition of the control of entities in whatever form, of disinvestments, of taking of participation in the share capital of entities in whatever form, the setting up of financing structures, of strategy, of corporate advice, of communication in relation to investments projects.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at eighty-two thousand and fifty-two Euro (EUR 82.052.-) represented by eighty-two thousand and fifty-two (82.052.-) shares of one Euro (1.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares will be created as registered shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The shares may be transferred at any time, subject to the prior consent given by the ordinary general meeting of shareholders, and in compliance with the provisions of the shareholders' agreement, as the case may be.

Each new shareholder, while adhering to the present articles adheres to the shareholders' agreement, as the case may be.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors (the "Board") composed of four (4) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the ordinary general meeting of shareholders, and divided as follows:

- two category A directors (the "Category A Directors")
- two category B directors (the "Category B Directors"), one (1) of whom will be a Luxembourg resident appointed among the candidates designated by Xavier Marin and the other one (1) will be a Luxembourg resident appointed among the candidates designated by Philippe Renaud. Notwithstanding the foregoing, Xavier Marin will designate all the Category B Members in the event Philippe Renaud is no longer a Shareholder and vice versa.

The term and the remuneration of the directors are fixed by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them.

The member of the Board holding the highest number of shares will designate the chairman of the Board (the "Chairman"). The Chairman may only be removed if the member of the Board holding the highest number of shares consents to it. The first Chairman of the Board is Xavier Marin.

Art. 7. The Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

All decisions of the Board shall be taken during meetings where a majority of its members are physically present in Luxembourg, including at least the physical presence of one Category B Director.

Notwithstanding the foregoing, in cases where an immediate decision is required and where one or several members of the Board are not in Luxembourg, the members of the Board may take decisions during a conference held by way of any appropriate mean. Minutes of the Board ratifying the decisions so taken shall then be executed by all the Board's members during a meeting physically held in Luxembourg as soon as practicable thereafter.

Except for the matters listed in Article 8 of these Articles, any decisions taken by the Board shall require a majority of the 3/4. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Art. 8. Resolutions must be taken by the Board at the majority of the three-fourth (3/4) of the Board members, including at least the favorable vote of the two Category A Directors, for any of the below listed matters:

- decision to propose to the extraordinary general meeting of shareholders a change of the Company's name or nationality;
- decision to open of a new investment vehicle, entry into a new line of business, investments or disinvestments of the Company out of the annual budget;
- decision in connection with the allocation of a carried interest to a third party or employment of a manager that will benefit from a carried interest
- decision in connection with an investment and/or a disinvestment at the level of Fondations Capital I S.C.A, SICAR, prenamed;
- decision in connection with the Company's annual budget; and
- all decisions at the level of any entity, directly or indirectly, controlling, controlled by, or under the same ultimate control than the Company, which are similar to the one above-listed.

Art. 9. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and of one Category B Director or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 11. The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Senningerberg at the place specified in the convening notices on the thirtieth of June at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. The Chairman may convene at any time an ordinary general meeting of the shareholders if he deems so necessary.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

The Company will determine and disclose to its shareholders at least one (1) audited net asset value of the Company per financial year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand and five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille neuf, le quinze du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fondations Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.175 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C n°1932 du 10 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2516 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Xavier Marin, demeurant au 102, rue de Grenelle, 75007 Paris, France.

Le président désigne comme secrétaire M. Philippe Renauld, demeurant au 42, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Olivier FERRES, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires sont présents et que le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante mille cinquante-deux Euro (EUR 50.052,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) à quatre-vingt-deux mille cinquante-deux Euro (EUR 82.052,-), par la création et l'émission de cinquante mille cinquante-deux (50.052) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

3. Refonte des statuts de la Société;

4. Divers.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, commune de Niederanven.

Seconde résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille cinquante-deux Euro (EUR 50.052,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) à quatre-vingt-deux mille cinquante-deux Euro (EUR 82.052,-), par la création et l'émission de cinquante mille cinquante-deux (50.052) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions").

Souscription - Paiement

Apport en nature

- M. Xavier Marin, résidant au 102, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, a déclaré souscrire vingt-et-un mille trois cent trente-trois (21.333) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant une valeur totale de vingt-et-un mille trois cent trente-trois Euro (EUR 21.333,-) et les libère intégralement par apport en nature d'un même montant consistant en la contribution de vingt-et-un mille trois cent trente-trois (21.333) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant ensemble soixante-six virgule soixante-six pourcent (66,66%) du capital social de Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.318.

- M. Philippe Renauld, résidant au 42, rue Cardinet, F-75017 Paris, France, a déclaré souscrire dix mille six cent soixante-sept (10.667) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant une valeur totale de dix mille six cent soixante-sept Euro (EUR 10.667,-) et les libère intégralement par apport en nature d'un même montant consistant en la contribution de dix mille six cent soixante-sept (10.667) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant ensemble trente-trois virgule trente-quatre pourcent (33,34%) du capital social de Fondations Capital Management S.A., susnommée.

La valeur de leur apport en nature respectif est déclarée par M. Xavier Marin, susnommé, être de vingt-et-un mille trois cent trente-trois Euro (EUR 21.333,-), et par M. Philippe Renauld, susnommé, être de dix mille six cent soixante-sept Euro (EUR 10.667,-), ces estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant établi conformément à l'article 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, par PricewaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus ne correspond pas à la valeur des actions à émettre en contrepartie"

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- une déclaration d'apport de M. Xavier Marin, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des actions apportées;
- une déclaration d'apport de M. Philippe Renaud, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des actions apportées;
- une déclaration du conseil d'administration de la Société.

Réalisation effective de l'apport

M. Xavier Marin, susnommé, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, ces actions étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des actions est effectif dès aujourd'hui;
- toutes autres formalités exigées par les lois applicables sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des actions, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

M. Philippe Renaud, susnommé, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, ces actions étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des actions est effectif dès aujourd'hui;
- toutes autres formalités exigées par les lois applicables sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des actions, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention des administrateurs

Sont alors intervenus les administrateurs de la Société, ici représentés par M. Xavier Marin, susnommé, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité d'administrateurs de la Société en raison souscription et de la libération de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la libération.

Apport en numéraire

- M. Ivan Massonnat, résidant au 77 avenue de Clichy, 75017 Paris, France, a déclaré souscrire huit mille deux cent cinq (8.205) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant une valeur totale de huit mille deux cent cinq Euro (EUR 8.205,-) et les a libérées intégralement par apport en numéraire.

- M. Jean-Marc Prunet, résidant au 193 rue de l'Université, 75007 Paris, France, a déclaré souscrire cinq mille sept cent quarante-quatre (5.744) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant une valeur totale de cinq mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 5.744,-) et les a libérées intégralement par apport en numéraire.

- M. Erwan Le Tanneur, résidant au 3, rue de Turbigo, 75001 Paris, France, qui déclare souscrire à quatre mille cent trois (4.103) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant une valeur totale de quatre mille cent trois Euro (EUR 4.103,-) et les libère intégralement par apport en numéraire.

Un montant de dix-huit mille cinquante-deux Euro (EUR 18.052,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de refondre les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Fondations Capital S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège de la société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il pourra être transféré à toute autre adresse au sein de la commune de Niederanven par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la fourniture de conseils en matière d'investissement à Fondations Capital I S.C.A., SICAR, une Société de droit Luxembourgeois soumise au régime de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, notamment en matière d'acquisition du contrôle d'entités de toute nature, de désinvestissement, de prise de participation au sein du capital d'entités de toute nature, de mise en place de structure de financement, de stratégie, de conseil social, de communication en lien avec des projets d'investissements.

La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille cinquante-deux Euro (EUR 82.052,-) représenté par quatre-vingt-deux mille cinquante-deux (82.052) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres seront enregistrés sous forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la Société peuvent être transférées à tout moment, sous condition d'obtention préalable de l'assemblée générale ordinaires des actionnaires; et conformément aux provisions du pacte d'actionnaires, le cas échéant.

Tout nouvel actionnaire, en adhérant aux présents statuts, adhère au pacte d'actionnaires, le cas échéant.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé de quatre (4) membres, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et divisé comme suit:

- deux (2) administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A")
- deux (2) administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B"), dont un (1) sera un résident luxembourgeois nommé parmi les candidats désignés par Xavier Marin et dont l'autre sera un résident luxembourgeois nommé parmi les candidats désignés par Philippe Renaud. Nonobstant ce qui précède, Xavier Marin proposera tous les candidats pour les postes d'Administrateurs de Catégorie B si Philippe Renaud n'est plus actionnaire de la Société, et vice versa.

La durée du mandat, ainsi que la rémunération des administrateurs sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment.

Le membre du Conseil détenant le plus d'actions de la Société désignera le président du Conseil (le "Président"). Le Président ne pourra être révoqué que si le membre du Conseil détenant le plus d'actions de la Société y a consenti. Le premier Président du Conseil est Xavier Marin.

Art. 7. Le Conseil se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Toutes les décisions du Conseil seront prises lors de réunion où une majorité de ses membres est présent au Grand Duché de Luxembourg, comprenant au moins la présence physique d'un Administrateur de Catégorie B.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une décision immédiate est requise et que un ou plusieurs membres du Conseil ne sont pas au Grand Duché de Luxembourg, les membres du Conseil peuvent prendre une décision par voie de conférence tenue avec quelque moyen que ce soit. Les procès-verbaux des Conseils ratifiant les décisions prises en telles circonstances doivent être exécutées par tous les membres du Conseil durant une réunion tenue physiquement au Grand Duché de Luxembourg dès que matériellement possible.

Sauf pour les points listés à l'article 8 des présents statuts, toutes les décisions prises par le Conseil requiert la majorité des 3/4. En cas d'égalité, le Président a une voix prépondérante.

Art. 8. Les résolutions sont prises par le Conseil à une majorité des trois quarts (3/4) des membres du Conseil, comprenant au moins le vote favorable des deux Administrateurs de Catégorie A, pour chacun des points suivants:

- décision de proposer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le changement de nom ou de nationalité de la Société;
- décision d'ouvrir un nouveau véhicule d'investissement, d'entrer dans une nouvelle ligne d'activité, d'investissements ou désinvestissement de la Société hors budget annuel;
- décision relative à un investissement et/ou un désinvestissement au niveau de Fondations Capital I S.C.A., SICAR, susnommée;
- décision relative au budget annuel de la Société;
- toutes décisions au niveau de toute entité, directement ou indirectement, contrôlant ou contrôlée par, ou soumise au même contrôle ultime que la Société, qui sont similaires à l'une des décisions listées ci-dessus .

Art. 9. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à Senningerberg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trentième jour du mois de juin à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Le Président peut convoquer à tout moment l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, s'il le considère nécessaire.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La Société déterminera et fournira à ses actionnaires au moins une (1) valeur nette d'inventaire audité de la Société par exercice social.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2,500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: X. MARIN, P. RENAULD, O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19548. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072185/211/499.

(090085044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

CTM-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 27.928.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55416 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009072305/211/12.

(090085397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Loeffler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072181/14.

(090085651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Carmatel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMATEL HOLDING S.A.
C. BITTERLICH / A. VIGNERON
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072163/12.

(090084948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.973.

In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(i) "ING REI Investment UK BV", a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schenkade 65, The Hague, The Netherlands, and

(ii) "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schenkade 65, The Hague, The Netherlands,

both here represented by Mr Joram MOYAL, Legal Counsel, residing in Luxembourg,
by virtue of two proxies given on 29 May 2009,

said proxies initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing parties are together the two sole shareholders of "NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Trade and Company Register Luxembourg at section B under number 106.973, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 17 March 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 on 28 July 2005, which articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of 28 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 365 on 12 August 2005 (the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of 279,070,022 GBP (two hundred seventy-nine million seventy thousand and twenty-two British Pounds) so as to raise it from its current amount of 911.284 GBP (nine hundred eleven thousand two hundred eighty-four British Pounds) to 279,981,306 GBP (two hundred seventy-nine million nine hundred eighty- one thousand and three hundred and six British Pounds) by the issue of 4,015,396 (four million fifteen thousand three hundred ninety-six) new shares with a par value of 69.50 (sixty-nine British Pounds and fifty Pence) each and payment of a share premium amounting to 66.02 GBP (sixty-six British Pounds and two Pence).

2. Subscription, intervention of the subscriber, the company "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of outstanding loans of an amount of 279,070,088.02 GBP (two hundred seventy-nine million seventy thousand and eighty-eight British Pounds and two Pence).

3. Acceptance by the manager of the Company.

4. Amendment of article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

5. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the partners, the same partners then took unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred seventy-nine million seventy thousand and twenty-two British Pounds (279,070,022 GBP) so as to raise it from its current amount of nine hundred eleven thousand two hundred eighty-four British Pounds (911,284.- GBP) to two hundred seventy-nine million nine hundred eighty-one thousand and three hundred and six British Pounds (279,981,306 GBP), by the issue of four million fifteen

thousand three hundred ninety-six (4,015,396) new shares with a par value of sixty-nine British Pounds and fifty Pence (69.50 GBP) each, all newly issued shares having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all these new four million fifteen thousand three hundred ninety-six (4,015,396) shares by the shareholder, the company "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.", aforementioned.

The issuance of the new shares is also subject to payment of a share premium of a total of sixty-six British Pounds and two Pence (66.02 GBP).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore intervenes the aforementioned "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." here represented by Mr Joran MOYAL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe the four million fifteen thousand three hundred ninety-six (4,015,396) new shares and to pay them fully up by a contribution in kind consisting in an irrevocable waiver of its claim (outstanding loans) against the Company, the claim being waived up to the full amount of two hundred seventy nine million seventy thousand and eighty eight British Pounds and two Pence (279,070,088.02 GBP), including the payment of the share premium of sixty-six British Pounds and two Pence (66.02 GBP).

Manager's intervention

Thereupon intervenes "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." in its capacity as manager of "NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.", here represented by Mr Joran MOYAL, prenamed,

by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as said manager of the Company by reason of the here above described contribution in kind, "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." expressly agrees with the existence, the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

Art. 6. "The Company's capital is set at two hundred seventy-nine million nine hundred eighty-one thousand and three hundred and six British Pounds (279,981,306 GBP), represented by four million twenty-eight thousand five hundred and eight (4,028,508) shares with a par value of sixty-nine British Pounds and fifty Pence (69.50 GBP) each.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the same proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) "ING REI Investment UK BV", une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkkade 65, La Haye, Pays-Bas, et

(ii) "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.", une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkkade 65, La Haye, Pays-Bas,

les deux ici représentées par Monsieur Joram MOYAL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 29 mai 2009,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Les parties comparantes sont ensemble les deux seuls associées de "NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.973, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 753 du 28 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé le 20 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 365 du 12 août 2005 (la "Société").

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social ont ainsi revu l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 279.070.022 GBP (deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-dix mille vingt-deux Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 911.284,- GBP (neuf cent onze mille deux cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling) à 279.981.306,- GBP (deux cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent six Livres Sterling) par l'émission de 4.015.396 (quatre millions quinze mille trois cent quatre-vingt-seize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 69,50 GBP (soixante-neuf Livres Sterling et cinquante Pence) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 66,02 GBP (soixante-six Livres Sterling et deux Pence).

2.- Souscription, intervention du souscripteur, la société "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant des prêts pour un montant total de 279.070.088,02 GBP (deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-dix mille et quatre-vingt-huit Livres Sterling et deux Pence).

3.- Acceptation par le gérant de la Société.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les mêmes associés ont à l'unanimité pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-dix mille vingt-deux Livres Sterling (279.070.022 GBP) pour le porter de son montant actuel de neuf cent onze mille deux cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling (911.284,- GBP) à deux cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent six Livres Sterling (279.981.306,- GBP) par l'émission de quatre millions quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (4.015.396) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de soixante-neuf Livres Sterling et cinquante Pence (69,50 GBP) chacune, toutes les nouvelles parts émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des quatre millions quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (4.015.396) parts sociales nouvelles, l'associé, la société "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." prédésignée.

L'émission des parts sociales nouvelles est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à soixante-six Livres Sterling et deux Pence (66,02 GBP).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue la société prémentionnée "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.", ici représentée par Monsieur Joran MOYAL, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les quatre millions quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (4.015.396) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une renonciation de sa créance (prêts) à l'égard de la Société pour un montant total de deux cent soixante-dix-neuf millions soixante-dix mille quatre-vingt-huit Livres Sterling et deux Pence (279.070.088,02 GBP) y compris le paiement de la prime d'émission de soixante-deux Livres Sterling et deux Pence (66,02 GBP).

Intervention du gérant

Est alors intervenue aux présentes "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", en sa qualité de gérante de la société "NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.", ici représentée par Monsieur Joran MOYAL, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. marque expressément son accord sur l'existence et la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent six Livres Sterling (279.981.306,- GBP) représenté par quatre millions vingt-huit mille cinq cent huit (4.028.508) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-neuf Livres Sterling et cinquante Pence (69,50 GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le même mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. MOYAL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6450. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071992/239/171.

(090085078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009072344/239/12.

(090085068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2009

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2009 que:

1) La démission de Monsieur Philippe ROBERT en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société a été acceptée avec effet au 30 avril 2009.

2) Monsieur Jeroen Stefan VAN ZOMEREN, né le 25 novembre 1973 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant au 36, Vriendschapstraat, B-1560 Hoeilaart (Belgique) a été coopté administrateur de la société à partir du 20 mai 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012 et qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009072577/18.

(090085626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.
